

Délibération n° BS 9-7-2023

Objet :

Etudes de développement des énergies renouvelables :
Conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage

Date de la convocation

9 juin 2023

Membres :

En exercice : 13
Présents : 7
Présents prenant part à la délibération : 7

Secrétaire de séance élu :
Serge DAL BIANCO

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en **décembre 2023**.

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 12 décembre 2023 à 17 h 00,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Béatrice **SANTAIS**, Serge **DAL BIANCO**, Michel **DYEN**, Christian **RAUCAZ**, Serge **TICHKIEWITCH**, Jean-Marc **VIAL** et Alain **ZOCCOLO**.

Étaient excusés : Marie-Claire **BARBIER**, Chantal **MARTIN**, Robert **AGUETTAZ**, Yves **BERTHIER**, Roger **BLANC-COQUAND** et Jean-Claude **RAFFIN**.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical du 4 octobre 2022 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'études d'installations d'énergies renouvelables portées sous la maîtrise d'ouvrage du SDES (délibération n° CS 4-18-2022).

Ces nouvelles missions sont confiées au SDES par convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Le bureau syndical dispose d'une délégation permanente (délibération n° CS 4-19-2022) pour :

- approuver les programmes provisoires et définitifs d'études et de prestations de service associées ;
- approuver les conventions de mandats de maîtrise d'ouvrage ou financières spécifiques à chaque opération et leurs avenants éventuels.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical statue sur les dossiers présentés en annexe à la présente délibération, à savoir :

- 1 convention d'application de transfert de compétence pour des études de faisabilité en vue du développement des énergies renouvelables, conformément aux éléments précisés dans le 2ème tableau de l'annexe jointe à la présente délibération.

Il est précisé que ces études pourraient bénéficier d'une subvention « Starter » de la région AURA. Un dossier sera déposé dans ce sens.

A noter que 12 projets ont déjà fait l'objet d'une validation spécifique par le Comité Syndical et le Bureau Syndical (1^{er} tableau de l'annexe jointe à la présente délibération).

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver le dossier « à valider » listés dans le tableau annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations nécessaires à la réalisation de ces études et à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;**

- ▶ *D'autoriser les engagements budgétaires associés à ces études ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président, à signer les conventions, telles que l'ensemble des actes afférents ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des études afférentes*

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,

Le Président du SDES,

Serge DAL BIANCO



Michel DYEN

